



Délibération 2024.09.12

Délibération affichée  
et exécutoire le :

12/09/24

Le 10 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

**Présents** : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

**Pouvoirs** : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

**Absente** : CANOREL Stéphanie.

**12- Autorisation annuelle de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et de la voirie,

A ce titre, sera créé un emploi à temps plein à raison de 35/35<sup>ème</sup> dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

Sans discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois pouvant aller au maximum à 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs en application de l'article L.332-23-1<sup>er</sup> du CGCT,
- Et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Maire,  
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,  
PION Bruno

